

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

-----

**2018 DJS 212** Budget participatif 2016 - Centre Sportif Charles Moureu (13<sup>e</sup>) – Réaménagement des surfaces extérieures – Dépose d'une demande de permis de construire.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1, L. 2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer un permis de construire concernant le réaménagement des surfaces extérieures du Centre Sportif Charles Moureu (13<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 10 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>e</sup> commission.

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de construire concernant le réaménagement des surfaces extérieures du Centre Sportif Charles Moureu (13<sup>e</sup>).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**